



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2022-123 ter**

Publié le 22 mars 2022

SOMMAIRE

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

Arrêté du 18 mars 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales du Nord-Pas-de-Calais

Arrêté du 18 mars 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de Picardie

Arrêté du 18 mars 2022 portant nomination des membres du conseil départemental du Nord au sein de l'Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales du Nord-Pas-de-Calais

Arrêté du 18 mars 2022 portant nomination des membres du conseil départemental du Pas-de-Calais au sein de l'Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales du Nord-Pas-de-Calais

Arrêté du 18 mars 2022 portant nomination des membres du conseil départemental de l'Aisne au sein de l'Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de Picardie

Arrêté du 18 mars 2022 portant nomination des membres du conseil départemental de l'Oise au sein de l'Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de Picardie

Arrêté du 18 mars 2022 portant nomination des membres du conseil départemental de la Somme au sein de l'Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de Picardie

COUR D'APPEL DE DOUAI-SERVICE ADMINISTRATIF INTER-REGIONAL

Décision portant délégation de signature- Chorus- additif aux décisions des 15 mars 2021 et 2 novembre 2021



Arrêté du 18 mars 2022

portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales du Nord - Pas-de-Calais

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance
Le ministre des solidarités et de la santé

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 213-2, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu la décision de l'Instance Régionale de Protection Sociale des Travailleurs Indépendants des Hauts-de-France du 2 février 2022 ;

Vu la décision du Préfet de la région Hauts-de-France de désignation des Personnes Qualifiées en date du 9 mars 2022 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées.

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales du Nord - Pas-de-Calais

1 / En tant que représentants des assurés sociaux

Sur désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

Titulaires :

Monsieur Didier DOCHE

Madame Séverine TEMBUYSER

Suppléants :

Madame Pascale EVRARD

Monsieur Patrick GOUDALLE

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail (CGT)

Titulaires :

Madame Chantal FARINEAUX

Monsieur Sandy PENNE

Suppléants :

Monsieur Hamid CHEBOUT

Monsieur Frédéric GRANDSART

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière (CGT-FO)

Titulaires :

Madame Tamimount LELEU

Monsieur Didier MITKA

Suppléants :

Monsieur Jean-François DUFLO

Madame Sandrine SAUVAGE

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE – CGC)

Titulaire :

Monsieur Patrick MALBRANQUE

Suppléant :

Madame Elisabeth HANSLIK

Sur désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)

Titulaire :

Monsieur Bernard LESNE

Suppléant :

Monsieur Patrick FRUTIER

2 / En tant que représentants des employeurs

Sur désignation du Mouvement des Entreprises DE France (MEDEF)

Titulaires :

Monsieur Pascal NOLLET

Monsieur Alexandre ROMI

Suppléants :

Monsieur Jean-François KLEIN

Madame Annie QUATANNENS

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Titulaire :

Madame Véronique DAMIENS

Madame Sophie MELLIN

Suppléant :

Monsieur Nicolas GODART

Monsieur Vincent JOLY

Sur désignation de l'Union des entreprises de Proximité (U2P)

Titulaire :

Monsieur Jean-Luc MARCOTTE

Suppléant :

3 / En tant que représentants des travailleurs indépendants

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Titulaire :

Monsieur Jean-Marie VERWAERDE

Suppléant :

Madame Sophie FELIX

Sur désignation de l'Union des entreprises de Proximité (U2P)

Titulaire :

Madame Kathia GOBINET

Suppléant :

Monsieur Juan QUEVAUVILLERS

Sur désignation de la Fédération Nationale des Autos-Entrepreneurs (FNAE)

Titulaire :

Madame Elisabeth POULET

Suppléant :

Monsieur Bilel BOUNAB

4 / En tant que personnes qualifiées dans le domaine de l'activité de l'organisme

Sur désignation du ministre chargé de la sécurité sociale / du préfet de région

Monsieur David BRUSSELLE

Monsieur Jean-Christophe HEMERY

Madame Nadine HOLLENETT

Madame Julie THOLLON

5 / En tant que représentant de l'Instance Régionale de Protection Sociale des Travailleurs Indépendants des Hauts-de-France

Avec voix consultative

Madame Carine CHARLET

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 18 mars 2022

La Cheffe de l'antenne de Lille de la
Mission Nationale de Contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale



Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.



Arrêté du 18 mars 2022

portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de Picardie

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance
Le ministre des solidarités et de la santé

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 213-2, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu la décision de l'Instance Régionale de Protection Sociale des Travailleurs Indépendants des Hauts-de-France du 2 février 2022 ;

Vu la décision du Préfet de la région Hauts-de-France de désignation des Personnes Qualifiées en date du 9 mars 2022 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées.

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de Picardie

1 / En tant que représentants des assurés sociaux

Sur désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

Titulaires :

Monsieur Christophe BOUSSEMART
Madame Annick BRICQUE GRANJON

Suppléants :

Monsieur Franck DELATTRE
Madame Cathy DUSSUELLE

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail (CGT)

Titulaires :

Monsieur Laurent REGNIER
Madame Frédérique SUEUR

Suppléants :

Monsieur Xavier BEAUXIS-LAGRAVE
Monsieur Pascal FREUDENREICH

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière (CGT-FO)

Titulaires :

Monsieur Éric PRUVOT
Monsieur Emmanuel VAN ROEKEGHEM

Suppléants :

Monsieur Patrick DEHONDT
Monsieur Jean-Michel VIVIER

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE – CGC)

Titulaire :

Monsieur Raphaël DELCLOY

Suppléant :

Monsieur Eric DEPREZ

Sur désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)

Titulaire :

Madame Maria DEBOE

Suppléant :

2 / En tant que représentants des employeurs

Sur désignation du Mouvement des Entreprises DE France (MEDEF)

Titulaires :

Monsieur Maxence BAEY
Madame Nathalie LEBAS

Suppléants :

Monsieur Luc BAIJOT
Monsieur Michel FALCINELLI

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Titulaire :

Monsieur Alain CAUCHOIS
Monsieur Stéphane COFFIN

Suppléant :

Madame Carolina ONA LA MICELA
Monsieur Pierre-Yves VANSTAVEL

Sur désignation de l'Union des entreprises de Proximité (U2P)

Titulaire :

Monsieur Morgan ISAAC

Suppléant :

Monsieur Pierre QUEVAUVILLERS

3 / En tant que représentants des travailleurs indépendants

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Titulaire :

Monsieur Grégory KRUMBANK

Suppléant :

Monsieur Philippe NASSOY

Sur désignation de l'Union des entreprises de Proximité (U2P)

Titulaire :

Monsieur Philippe DOUBLET

Suppléant :

Monsieur Jean-Marc CATENNE

Sur désignation de la Fédération Nationale des Autos-Entrepreneurs (FNAE)

Titulaire :

Madame Sylvie DELLISSE

Suppléant :

4 / En tant que personnes qualifiées dans le domaine de l'activité de l'organisme

Sur désignation du ministre chargé de la sécurité sociale / du préfet de région

Monsieur Eric BLOQUET

Madame Christine DEBUREAUX

Monsieur Jean-François DEMIAUTTE

Madame Claudine TERNISIEN

5 / En tant que représentant de l'Instance Régionale de Protection Sociale des Travailleurs Indépendants des Hauts-de-France

Avec voix consultative

Monsieur Franco PALMAS

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 18 mars 2022

La Cheffe de l'antenne de Lille de la
Mission Nationale de Contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale



Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.



Arrêté du 18 mars 2022

portant nomination des membres du conseil départemental du Nord au sein de l'Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales du Nord - Pas-de-Calais

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance
Le ministre des solidarités et de la santé

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles R. 121-5 à R. 121-7, D. 213-7 et D. 231-1 à D. 231-4

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées.

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil départemental du Nord au sein de l'Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales du Nord - Pas-de-Calais

1 / En tant que représentants des assurés sociaux

Sur désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

Titulaires :

Monsieur Didier DOCHE

Madame Séverine TEMBUYSER

Suppléants :

Madame Pascale EVRARD

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail (CGT)

Titulaires :

Suppléants :

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière (CGT-FO)

Titulaires :

Monsieur Xavier GADAN

Monsieur Christophe ROHART

Suppléants :

Madame Peggy REYES

Monsieur Henri TITREN

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE – CGC)

Titulaire :

Monsieur Patrick MALBRANQUE

Suppléant :

Monsieur Olivier YEDDOU

Sur désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)

Titulaire :

Monsieur Bernard LESNE

Suppléant :

2 / En tant que représentants des employeurs

Sur désignation du Mouvement des Entreprises DE France (MEDEF)

Titulaires :

Madame Annie QUATANNENS

Monsieur Alexandre ROMI

Suppléants :

Madame Camille DESCAMPS

Madame Marie-Hélène PAILLET

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Titulaire :

Monsieur Eric MOUVEAUX

Suppléant :

Monsieur Vincent JOLY

Sur désignation de l'Union des entreprises de Proximité (U2P)

Titulaire :

Monsieur Philippe LOY

Suppléant :

Monsieur Jérôme LEMAIRE

3 / En tant que représentants des travailleurs indépendants

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Titulaire :

Madame Sophie FELIX

Suppléant :

Sur désignation de l'Union des entreprises de Proximité (U2P)

Titulaire :

Monsieur Alain DUCIEL

Suppléant :

Monsieur Juan QUEVAUVILLERS

Sur désignation de la Fédération Nationale des Autos-Entrepreneurs (FNAE)

Titulaire :

Monsieur Bilel BOUNAB

Suppléant :

Madame Elisabeth POULET

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille le 18 mars 2022

La Cheffe de l'antenne de Lille de la
Mission Nationale de Contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale



Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction
de la sécurité sociale



Arrêté du 18 mars 2022

portant nomination des membres du conseil départemental du Pas-de-Calais au sein de l'Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales du Nord - Pas-de-Calais

**Le ministre de l'économie, des finances et de la relance
Le ministre des solidarités et de la santé**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles R. 121-5 à R. 121-7, D. 213-7 et D. 231-1 à D. 231-4

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées.

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil départemental du Pas-de-Calais au sein de l'Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales du Nord - Pas-de-Calais

1 / En tant que représentants des assurés sociaux

Sur désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

Titulaires :

Madame Myriam GERNEZ
Monsieur Patrick GOUDALLE

Suppléants :

Madame Valérie HAINAUT
Monsieur Djemel TISSOURASSI

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail (CGT)

Titulaires :

Monsieur Raphaël LOUVET
Monsieur Sandy PENNE

Suppléants :

Monsieur Philippe DUTKIEWICZ
Monsieur Frédéric GRANDSART

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière (CGT-FO)

Titulaires :

Monsieur Didier MITKA
Madame Sandrine SAUVAGE

Suppléants :

Monsieur Jean-Baptiste KONIECZNY
Monsieur Stéphane SAUVAGE

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE – CGC)

Titulaire :

Madame Elisabeth HANSLIK

Suppléant :

Monsieur Fernand LIBER

Sur désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)

Titulaire :

Suppléant :

Monsieur Laurent LANNON

2 / En tant que représentants des employeurs

Sur désignation du Mouvement des Entreprises DE France (MEDEF)

Titulaires :

Monsieur Jean-François KLEIN

Madame Marie-Hélène PAILLET

Suppléants :

Monsieur Benoit LEMPEREUR

Madame Elodie REGNIER

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Titulaire :

Madame Véronique DAMIENS

Madame Sophie MELLIN

Suppléant :

Monsieur Jérôme CREPIN

Monsieur Nicolas GODART

Sur désignation de l'Union des entreprises de Proximité (U2P)

Titulaire :

Monsieur Jean-Luc MARCOTTE

Suppléant :

Monsieur Alexis HODENT

3 / En tant que représentants des travailleurs indépendants

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Titulaire :

Monsieur Arnaud GUISLAIN

Suppléant :

Monsieur Benoit BARCOS

Sur désignation de l'Union des entreprises de Proximité (U2P)

Titulaire :

Madame Ghislaine ROGER

Suppléant :

Sur désignation de la Fédération Nationale des Autos-Entrepreneurs (FNAE)

Titulaire :

Madame Virginie TILLARD

Suppléant :

Monsieur David TISSERON

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille le 18 mars 2022

La Cheffe de l'antenne de Lille de la
Mission Nationale de Contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale



Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.



Arrêté du 18 mars 2022

portant nomination des membres du conseil départemental de l'Aisne au sein de l'Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de Picardie

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance
Le ministre des solidarités et de la santé

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles R. 121-5 à R. 121-7, D. 213-7 et D. 231-1 à D. 231-4

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées.

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil départemental de l'Aisne au sein de l'Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de Picardie

1 / En tant que représentants des assurés sociaux

Sur désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

Titulaires :

Monsieur Franck DELATTRE
Madame Christelle WILMART

Suppléants :

Monsieur Jérôme FAGNIEZ
Madame Jeanne-Claudia FRADI

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail (CGT)

Titulaires :

Monsieur Pascal FREUDENREICH
Madame Ingrid HIRAUX

Suppléants :

Monsieur Johny BLAVIER
Madame Sarah VAN TREECK

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière (CGT-FO)

Titulaires :

Monsieur Patrick DEHONDT
Monsieur Nacer KALLEL

Suppléants :

Monsieur Fabien BELICAUD
Monsieur Jean-Michel VIVIER

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE – CGC)

Titulaire :

Monsieur Eric DEPREZ

Suppléant :

Monsieur Xavier ESTEBEN

Sur désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)

Titulaire :

Suppléant :

Madame Christine HOET

2 / En tant que représentants des employeurs

Sur désignation du Mouvement des Entreprises DE France (MEDEF)

Titulaires :

Monsieur Michel FALCINELLI

Monsieur Benoit SYS

Suppléants :

Monsieur Hervé MICHAUD

Monsieur Jean-Marc NEVEU

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Titulaire :

Monsieur Philippe CANIVET

Madame Marie-Thérèse PIEKACZ

Suppléant :

Monsieur Bertrand LEMAIRE

Monsieur Régis QUIAIOS

Sur désignation de l'Union des entreprises de Proximité (U2P)

Titulaire :

Monsieur Thierry HENNEQUART

Suppléant :

Monsieur René FAYARD

3 / En tant que représentants des travailleurs indépendants

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Titulaire :

Madame Sabine HINZ

Suppléant :

Madame Audrey ADAMEZYK

Sur désignation de l'Union des entreprises de Proximité (U2P)

Titulaire :

Monsieur Philippe DOUBLET

Suppléant :

Monsieur Bruno REGNIER

Sur désignation de la Fédération Nationale des Autos-Entrepreneurs (FNAE)

Titulaire :

Madame Olivia BELTRANI

Suppléant :

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille le 18 mars 2022

La Cheffe de l'antenne de Lille de la
Mission Nationale de Contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale



Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.



Arrêté du 18 mars 2022

portant nomination des membres du conseil départemental de l'Oise au sein de l'Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de Picardie

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance
Le ministre des solidarités et de la santé

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles R. 121-5 à R. 121-7, D. 213-7 et D. 231-1 à D. 231-4

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées.

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil départemental de l'Oise au sein de l'Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de Picardie

1 / En tant que représentants des assurés sociaux

Sur désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

Titulaires :

Madame Annick BRICQUE GRANJON
Monsieur Florian DELATTRE

Suppléants :

Monsieur Pascal JACQUET
Madame Caroline MARTIN

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail (CGT)

Titulaires :

Madame Sandrine DELAYEN
Monsieur Maxime VITRY

Suppléants :

Monsieur Xavier BEAUXIS-LAGRAVE
Monsieur Jean-Bernard BIONNE

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière (CGT-FO)

Titulaires :

Monsieur Pascal ROOS
Monsieur Emmanuel VAN ROEKEGHEM

Suppléants :

Madame Maud CORMONTAGNE
Madame Bernadette PHILIPS-INVERNIZZI

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE – CGC)

Titulaire :

Monsieur Jessy KANIUGA

Suppléant :

Monsieur Lucien TOURAT

Sur désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)

Titulaire :

Madame Anne-Marie DA COSTA

Suppléant :

Monsieur Franck DA COSTA

2 / En tant que représentants des employeurs

Sur désignation du Mouvement des Entreprises DE France (MEDEF)

Titulaires :

Madame Nathalie LEBAS

Madame Murielle LEROY

Suppléants :

Monsieur Luc BAIJOT

Monsieur Christophe HEYMES

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Titulaire :

Monsieur Stéphane COFFIN

Monsieur David ROBERT

Suppléant :

Monsieur Pierre-Yves VANSTAVEL

Sur désignation de l'Union des entreprises de Proximité (U2P)

Titulaire :

Monsieur Morgan ISAAC

Suppléant :

3 / En tant que représentants des travailleurs indépendants

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Titulaire :

Suppléant :

Sur désignation de l'Union des entreprises de Proximité (U2P)

Titulaire :

Monsieur Jean-Marie SIRAUT

Suppléant :

Sur désignation de la Fédération Nationale des Autos-Entrepreneurs (FNAE)

Titulaire :

Suppléant :

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille le 18 mars 2022

La Cheffe de l'antenne de Lille de la
Mission Nationale de Contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale



Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.



Arrêté du 18 mars 2022

portant nomination des membres du conseil départemental de la Somme au sein de l'Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de Picardie

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance
Le ministre des solidarités et de la santé

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles R. 121-5 à R. 121-7, D. 213-7 et D. 231-1 à D. 231-4

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées.

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil départemental de la Somme au sein de l'Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de Picardie

1 / En tant que représentants des assurés sociaux

Sur désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

Titulaires :

Monsieur Olivier CADRAN
Madame Gaëlle DE SAINT MARTIN

Suppléants :

Monsieur Christophe BOUSSEMART
Madame Cathy DUSSUELLE

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail (CGT)

Titulaires :

Monsieur Laurent REGNIER
Madame Lucie BERTOUX

Suppléants :

Madame Frédérique SUEUR

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière (CGT-FO)

Titulaires :

Monsieur André CLETY
Monsieur Éric PRUVOT

Suppléants :

Monsieur Lionel BREARD
Monsieur Xavier STAES

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE – CGC)

Titulaire :

Monsieur Raphaël DELCLOY

Suppléant :

Monsieur Alain MERCIER

Sur désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)

Titulaire :

Monsieur Didier BLOQUET

Suppléant :

2 / En tant que représentants des employeurs

Sur désignation du Mouvement des Entreprises DE France (MEDEF)

Titulaires :

Monsieur Maxence BAEY

Monsieur Mickaël JUPIN

Suppléants :

Monsieur Ghislain BASTARD

Monsieur Antoine BEAUVOIS

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Titulaire :

Monsieur Alain CAUCHOIS

Madame Linda MOULOUADIOVA

Suppléant :

Monsieur Stéphane FEUILLETTE

Monsieur William LEMAITRE

Sur désignation de l'Union des entreprises de Proximité (U2P)

Titulaire :

Monsieur Pierre QUEVAUVILLERS

Suppléant :

Monsieur Philippe BRAZIER

3 / En tant que représentants des travailleurs indépendants

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Titulaire :

Monsieur Jean-François LAPIERRE

Suppléant :

Monsieur Grégory KRUMBANK

Sur désignation de l'Union des entreprises de Proximité (U2P)

Titulaire :

Monsieur Jean-Marc CATENNE

Suppléant :

Sur désignation de la Fédération Nationale des Autos-Entrepreneurs (FNAE)

Titulaire :

Suppléant :

Madame Virginie TILLARD

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille le 18 mars 2022

La Cheffe de l'antenne de Lille de la
Mission Nationale de Contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale



Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cour d'Appel de DOUAI
Service Administratif Inter-Régional**

Douai, le 1^{er} mars 2022

**DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
Chorus - additif aux décisions des 15 mars 2021 et 2 novembre 2021**

Le premier président de la cour d'appel de Douai,
Le procureur général près ladite cour,

Vu le code de l'organisation judiciaire ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2007-352 du 14 mars 2007 relatif aux services administratifs régionaux judiciaires ;

Vu le décret du 2 décembre 2019 portant nomination de Monsieur Frédéric FEVRE en qualité de procureur général près la cour d'appel de Douai ;

Vu le décret du 4 juillet 2019 portant nomination de Monsieur Jean SEITHER en qualité de premier président de la cour d'appel de Douai ;

Vu nos décisions en date des 15 mars 2021 et 2 novembre 2021 ;

DECIDENT

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à l'agent figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision à l'effet de signer les actes d'ordonnancement secondaire en dépenses et en recettes exécutés par le pôle Chorus hébergé au service administratif régional de la cour d'appel de Douai.

Sont exclus de cette délégation, les ordres de réquisition du comptable public assignataire et les décisions de passer outre aux refus de visa du contrôleur financier local.

Article 2 - La présente décision sera transmise à la Direction Régionale des Finances Publiques des Hauts de France et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Hauts de France.

LE PROCUREUR GÉNÉRAL
Frédéric FEVRE

LE PREMIER PRÉSIDENT
Jean SEITHER



Annexe 1 – Agents bénéficiaires de la délégation de signature des chefs de la cour d'appel de Douai pour signer les actes d'ordonnement secondaires dans Chorus :

| NOM - Prénom | CORPS/GRADE | FONCTIONS | ACTES | SEUIL (le cas échéant) |
|---------------------|--|---|--|---------------------------|
| MEISSNER Vincent | Attaché d'administration, RGB, Chef du pôle Chorus | <ul style="list-style-type: none"> - responsable des engagements juridiques et de la comptabilité auxiliaire des immobilisations, - responsable des certifications de service fait, - responsable des demandes de paiement, - responsable des recettes. | <p>Tout acte de validation dans Chorus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - signature des bons de commande, - validation des engagements juridiques et des immobilisations, - validation de la certification du service fait, - validation des demandes de paiement, - validation des recettes. | Aucun |

Nb : l'intitulé des fonctions est indicatif, ils peuvent être modifiés selon l'organisation retenue. Un même agent, outre le(la) responsable du pôle, peut occuper plusieurs fonctions selon ses rôles et habilitations dans Chorus. Pour assurer la continuité du service, il doit y avoir au moins deux agents (y compris le (la) responsable du pôle chorus) habilités à signer chacun des actes (la signature correspondant à l'opération de validation dans Chorus qui est effectuée en personne par l'agent ayant reçu délégation de signature).